



## > **La subvention CAP QUARTIERS**




### **L'objectif**

L'objectif de CAP Quartier est de permettre aux habitants résidants dans les quartiers « Politique de la ville »\*, d'exprimer leur potentiel entrepreneurial. Cette prime vient consolider l'apport personnel nécessaire pour renforcer les équilibres du projet de création.

En complément de cette prime, la garantie quartier France Active vient faciliter l'obtention de l'emprunt bancaire et protège les créateurs grâce à l'exclusion des cautions personnelles.

\* *Uniquement les quartiers politique de la ville de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, de Valenciennes Métropole, de la Métropole Européenne de Lille et bientôt de la Communauté Urbaine de Dunkerque.*

	<b>Public</b>	Créateurs ou repreneurs issus ou créant en quartier politique de la ville
	<b>Phases de vie</b>	Création – reprise (0-3 ans)

<b>Caractéristiques de la subvention</b>		
	<b>Montant</b>	2000€
	<b>Financement complémentaire</b>	Couplage obligatoire à un prêt bancaire garanti par France Active
	<b>Accompagnement</b>	Un appui sous format individuel et/ou collectif pour faciliter la relation avec la banque et optimiser les chances de réussite du projet de création de l'entrepreneur. Il peut se situer avant ou après la mobilisation des financements.

L'intervention de France Active Garantie est rendue possible grâce au soutien de la garantie de l'Union Européenne octroyée par COSME et le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS) et ce, dans le cadre du plan d'Investissement pour l'Europe. Le FEIS a pour finalité d'aider à résoudre les difficultés de financement et de mise en œuvre d'investissements productifs dans l'Union Européenne, notamment en garantissant un meilleur accès aux financements.

